UFE / CFDT

courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Avec la CFDT,
Agir
pour des résultats

Elections du 21 mars 2006
Agents non titulaires sur
Règlement Intérieur National

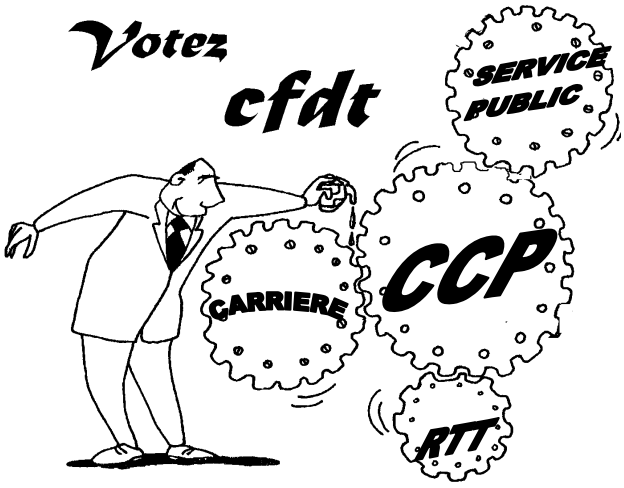

Catégorie Exceptionnelle	
Annick JAOUEN	DGUHC
Philippe DEMERON	Ministère Ecologie
André TURCOT	DDE Deux Sèvres
Nelly BOBLIN COLLET	Secrétariat Général / DAEI
Hors catégorie	
Jeanne Marie CARDON	DRE Midi Pyrénées
Marie Edith BRETON	Ecole Architecture Nantes
Sylvie MERLIN	DDE Yvelines
Jean Jacques FAURE	DGMT
1 ère catégorie	
Christian DELMAS	DDE Aveyron
Jocelyne LE BOUDEC	SETRA
Rémy BLANES	DDE Val de Marne
Dominique PORTE	DDE Loiret

Pour un vrai déroulement de carrière

Lors des précédentes mandatures, l'action des élus de la CFDT au sein de la commission paritaire, dans les groupes de travail avec l'appui du personnel ou sur le plan juridique a permis d'obtenir une amélioration du taux de promotion de grade, une nette progression du régime indemnitaire et une modification des critères de promotion qui tient compte de l'expérience professionnelle acquise et de la démographie de la catégorie.

Aujourd'hui, la CFDT réclame pour les RIN un vrai déroulement de carrière avec le déblocage des trop nombreux agents qui n'avancent plus depuis des années. Ce déroulement de carrière peut être réalisé grâce à des promotions de grades adaptées aux qualifications acquises, à la poursuite de la progression du régime indemnitaire et un débouché de la grille indiciaire en hors échelle A comme cela est prévu pour les corps de fonctionnaires équivalents (attachés).

Ce sont les revendications dont sont porteurs les candidats de la CFDT.

Enfin, la CFDT demande des garanties sur l'emploi et les revenus pour les RIN qui seront transférés aux départements dans le cadre de la décentralisation.

Le 21 mars,
votez
faites voter CFDT

LE BILAN DES TROIS ANNEES DE MANDAT

LES EFFECTIFS

Le nombre de RIN, comme celui de tous les PNT, est en diminution constante, la lois portant statut de la fonction publique obligeant l'Etat à n'embaucher que des fonctionnaires pour des emplois pérennes. Depuis la vague de titularisation, nous constatons chaque année une soixantaine de départs à la retraite. En effet, la pyramide des âges fait apparaître près de 50 % des RIN entre 55 et 60 ans et près d'1/3 de plus de 60 ans. Bien évidemment dans les 20% restant l'immense majorité a dépassé les 50 ans. Nos deux plus jeunes collègues ont 43 ans et 45 ans !

Pour autant la dizaine de promotions annuelles de B en A vient amortir légèrement la chute de la courbe de la première catégorie et un peu rajeunir la moyenne générale.
A noter également, depuis 2003, l'augmentation du nombre de promotions en Hors catégorie qui tend à compenser un peu les départs.

CCP RIN 2005
EVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUES EN PNA DEPUIS 1993

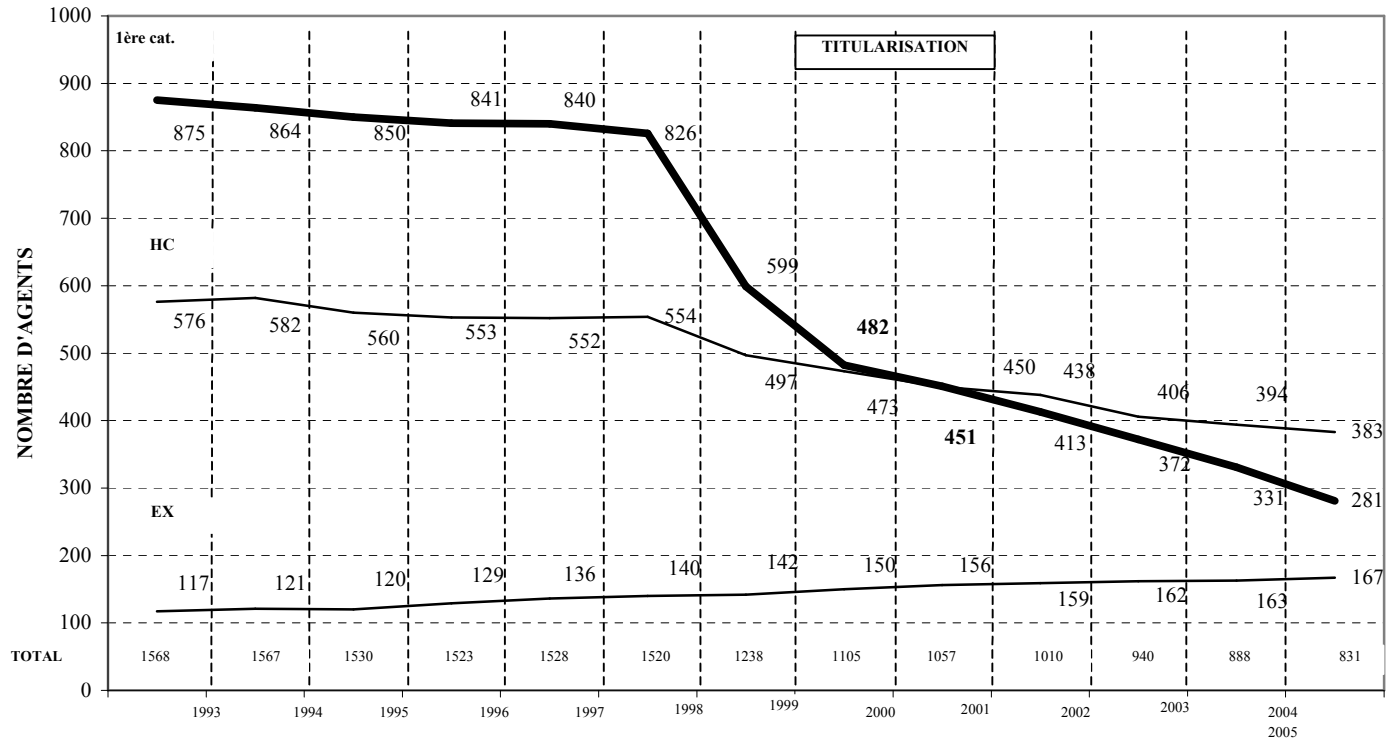

LES PROMOTIONS, LA MOBILITE, LA NOTATION…

Promotions

Les élus CFDT ont obtenu une nouvelle ouverture pour la promotion à la **Hors Catégorie**, sans limitation d'âge. En effet, c'est maintenant la « qualité du parcours professionnel de catégorie A » qui est examinée au regard des responsabilités exercées, de l'évolution des fonctions, de la diversité des postes ou de l'approfondissement dans un domaine de compétence.

Lors de la précédente mandature, c'est l'évolution des critères en faveur des agents de 55 ans ayant occupé deux postes de niveau 1 qui avait été obtenue.

années	1ère catégorie	Hors catégorie	Catégorie exceptionnelle
2003	9	28	12
2004	10	30	12
2005	10	30	12

En ce qui concerne les promotions à la catégorie Exceptionnelle, l'accroissement du nombre des comités de domaine et de l'amplitude des domaines couverts, a permis la reconnaissance de la qualité d'expert d'un certain nombre d'agents. La carrière d'une dizaine de chercheurs, pour lesquels nous ne disposions pas de critères de reconnaissance, s'en est ainsi trouvée débloquée.

Deuxième niveau

Durant les 3 dernières années, 18 RIN ont été classés A+, soit après avoir effectué une mobilité sur un poste de deuxième niveau, soit après avoir été reconnus exerçant des fonctions de ce niveau. A ce titre, nos demandes réitérées à chaque CCP, auprès des représentants du Ministère de la Culture, ont permis un travail sur les métiers des agents des écoles d'architecture et l'inscription de 5 d'entre eux sur la liste A+.

Mobilité

Ces dernières années on constate une augmentation du nombre de RIN demandant une mobilité tandis que celui des mobilités acceptées est proportionnellement en diminution.

On constate que les non titulaires cumulent maintenant le handicap de l'âge avec celui de leur statut ; certains sont ainsi obligés de multiplier les demandes de mobilité avant d'en obtenir enfin une.

années	Mobilités demandées	Mobilités acceptées
2003	46	20
2004	69	20
2005	128	36

Le nombre d'agents demandant une mobilité est inférieur au nombre des mobilités demandées, en effet il est courant de postuler sur 2 ou 3 postes à la fois.

Notation

Appliquée aux fonctionnaires depuis plusieurs années, la réforme de la notation ne s'applique pas aux PNT qui continuent d'être notés selon l'ancien système.

La DGPA a commandé au CEDIP un audit sur les différents systèmes de notation en cours, y compris dans d'autres ministères. Elle en attend les conclusions avant de modifier quoi que soit dans le système actuel.

Recours sur notations

2003	4 recours	3 renvois au notateur
2004	2 recours	1 renvoi au notateur
2005	4 recours	1 renvoi au notateur

Plusieurs recours, émanant des mêmes agents, portent sur 2 à 3 ans successifs, signe d'un profond malaise dans quelques services d'autant que certains services cumulent les demandes de recours…* * *

La gestion des RIN dans les services extérieurs au ministère de l'équipement (DRAC, SDAP, DIREN, Ecoles d'architecture)

Dans ces services, les agents se sentent isolés, sous-informés en matière de primes, de promotions…, se heurtant à des critères spécifiques à l'équipement et pas nécessairement adaptés à des situations particulières.

Ainsi, les recours sur notation font apparaître de grosses difficultés en matière de management allant jusqu'à des cas de harcèlement que les CCP se sont révélées, jusqu'à maintenant impuissantes à résoudre.

Grille indiciaire des PNT RIN

Catégories	***Echelons***	***durée d'échelon***		***IM***	***salaire***
		moy	*mini*		
Exceptionnelle	*4*			*820*	*3.382,14*
	3	*3 ans*	*2,5 ans*	*782*	*3.225,40*
	2	*3 ans*	*2,5 ans*	*740*	*3.052,17*
	1	*3 ans*	*2,5 ans*	*702*	*2.895,44*
Hors catégorie	*11*			*782*	*3.225,40*
	10	*3 ans*	*2,5 ans*	*760*	*3.134,66*
	9	*3 ans*	*2,5 ans*	*740*	*3.052,17*
	8	*3 ans*	*2,5 ans*	*702*	*2.895,44*
	7	*3 ans*	*2,5 ans*	*663*	*2.734,58*
	6	*2 ans*	*1,5 an*	*635*	*2.619,09*
	5	*2 ans*	*1,5 an*	*593*	*2.445,86*
	4	*2 ans*	*1,5 an*	*558*	*2.301,51*
	3	*2 ans*	*1,5 an*	*527*	*2.173,64*
	2	*2 ans*	*1,5 an*	*497*	*2.049,91*
	1	*1 an*	*1an*	*464*	*1.913,79*
1 ère catégorie	*12*			*641*	*2.643,84*
	11	*4 ans*	*3 ans*	*625*	*2.577,85*
	10	*3 ans*	*2,5 ans*	*583*	*2.404,61*
	9	*3 ans*	*2,5 ans*	*544*	*2.243,76*
	8	*3 ans*	*2,5 ans*	*523*	*2.157,14*
	7	*3 ans*	*2,5 ans*	*495*	*2.041,65*
	6	*2,5 ans*	*2ans*	*460*	*1.897,30*
	5	*2 ans*	*1,5ans*	*430*	*1.773,56*
	4	*2 ans*	*1,5ans*	*407*	*1.678,69*
	3	*2 ans*	*1,5ans*	*388*	*1.600,33*
	2	*1 an*	*1 an*	*375*	*1.546,71*
	1	*1an*	*1an*	*348*	*1.435,34*

LES REVENDICATIONS DE LA CFDT POUR LE MANDAT 2006/2009

Pour un déroulement de carrière effectif

Le groupe de travail, réuni en mai 2005, avait été l'occasion d'exprimer nos revendications sur le déroulement des carrières des RIN. Même s'il y a eu quelques avancées, notre objectif demeure de porter les rémunérations des RIN à égalité avec celle des attachés et de tenir compte de la pyramide des âges des agents :

- poursuivre le niveau de promotions en hors catégorie au niveau d'une trentaine d'agents par an ;
- augmenter significativement le nombre de promotions en catégorie exceptionnelle, en assouplissant les critères de promotion, ce que nous avons obtenu pour le passage de la 1ère à la hors catégorie
- autoriser la promotion des agents de catégorie exceptionnelle ayant un 3ème poste A+ de 2ème niveau en créant une grille hors échelle lettres
- assouplir les critères de passage en A+ en mettant en valeur le fait que les critères actuels sont un faisceau de critères et non une liste exhaustive de conditions.

Ces revendications vont à nouveau être évoquées dans le cadre de la prochaine rencontre avec l'administration.

Pour un alignement des primes sur celles des attachés

La CFDT revendique depuis plusieurs années l'alignement des primes des RIN sur celles des attachés. Cette revendication portée à la CCP et dans les groupes de travail avec l'administration est en voie d'être partiellement satisfaite : parti d'un niveau de prime très bas en 2001/2002, le plan de rattrapage mis en place va permettre cette année d'obtenir des montants moyens de primes égaux à 5.000 euros pour les A et 10.000 euros pour les A+.
La CFDT demande la poursuite de ce rattrapage pour un alignement complet des primes sur celles des attachés.
Pour parvenir à ces avancées, la CFDT a utilisé la négociation dans les réunions des groupes de travail, mais aussi l'action par voie de pétitions et par la voie juridique.
Elle a ainsi saisi le Conseil d'Etat en 2002 pour demander le respect par l'administration de l'assimilation des RIN aux attachés en ce qui concerne les primes IFTS.
Ce dernier a jugé, par une décision du 22 octobre 2003, UFE-CFDT c/ ministère de l'Equipement, que les RIN devaient percevoir au moins les montants moyens réglementaires attribués aux attachés et attachés principaux de l'Etat. Il n'a cependant pas admis, comme la CFDT le demandait, l'alignement automatique des RIN sur les dotations moyennes attribuées aux attachés de l'équipement par la circulaire ministérielle de 2002, dotations qui sont bien supérieures aux montants moyens réglementaires.
C'est ainsi que 250 RIN exerçant leurs fonctions en administration centrale, qui seuls répondaient aux critères fixés par la réglementation, ont pu bénéficier d'un complément de prime en exécution de la décision du Conseil d'Etat.

La CFDT demande des garanties de maintien de l'emploi et du revenu pour les agents qui vont être transférés aux départements.

La CFDT s'est battue pour que la loi de décentralisation de services de l'équipement prévoie un droit d'option pour les non titulaires transférés. Finalement, le Parlement n'a pas retenu cette demande. La loi a prévu que les agents contractuels sont transférés avec conservation des stipulations de leur contrat. Il y a donc changement d'employeur à la date du transfert des services qui doit intervenir par un décret avant la fin de l'année 2006
La CFDT a demandé que soient garanti aux agents non titulaires le maintien de l'emploi ainsi que les avantages acquis comme le régime indemnitaire ou la possibilité de mutation sur un autre poste.
A défaut de ces garanties, la CFDT a demandé que les non titulaires soient prioritaires sur les postes qui resteront dans les services de l'Etat.

IRCANTEC : un projet du gouvernement inacceptable

Le récent projet du gouvernement de réforme de l'IRCANTEC a donné lieu, à la fin de l'année 2005, à une forte mobilisation des non titulaires pour le rejeter.

A l'Equipement, la CFDT vous a proposé en intersyndicale avec la CGT et FO une pétition destinée à dénoncer ce projet inacceptable. La mobilisation a permis de recueillir 620 signatures de la pétition et de saisir le ministre de l'équipement et le ministre de la fonction publique de notre refus de la mise en application de cette réforme.

Le dernier projet soumis aux organisations syndicales en décembre consistait notamment à baisser progressivement nos retraites IRCANTEC jusqu'à 40 %, à majorer les cotisations jusqu'à 33 % dans la tranche A et à augmenter le prix d'acquisition du point de 99,8 % !

Devant la mobilisation réalisée, le gouvernement a fini par reporter sa réforme.
Restons vigilants sur le prochain projet de réforme.

Le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CCP des personnel non titulaires sur règlement intérieur national.
Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.
C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.
Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et la répartition des sièges dans les CTP, les CHS, les CLAS et les commissions locales de formation.
L' enjeu est donc plus large que la seule désignation des représentants en CAP. Le positionnement, les pratiques et les actions de l'organisation qui présente les candidats sont donc à prendre en compte au moment du choix.

Des représentants du personnel pour toutes et tous

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir des critères objectifs et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble des agents qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CCP nationales et au CTP ministériel.

Une organisation présente dans tous les groupes de travail de la DGPA et qui apporte aux élus CFDT son soutien, tant pour la préparation (constitution de dossier individuel, etc..) que pour l'information sur les résultats des CCP.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Equipement.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Voter CFDT, enfin, c'est voter pour une organisation confédérée, qui défend les intérêts de tous les travailleurs (travailleuses), du public comme du privé.

Le 21 mars 2006
votez, faites voter CFDT

Le guide CFDT Equipement Spécial Agents non titulaires est disponible.
Vous y trouverez des renseignement sur les différentes CCP, les salaires ,la protection sociale, la retraite…
Si vous ne l'avez pas, demandez le auprès du secrétaire de syndicat local
Sinon il est disponible sur le site de l'UFE CFDT : http://www.ufe-cfdt.org

Elections 2006

VOTEZ CFDT

L'info c'est aussi sur le web !

Les sites de l'UFE CFDT :

Site intranet : http://cfdt-ufe.syndicat.i2
(accessible seulement des postes informatiques du ministère)
Site Internet : http://www.ufe-cfdt.org
(accessible de n'importe quel micro-ordinateur branché sur l'Internet)